

**SYNDICAT MIXTE D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE 4 B  
COMITE SYNDICAL DU 19 OCTOBRE 2022**

**PROCES VERBAL**

L'an deux mille vingt-deux, le dix-neuf octobre à neuf heures trente, les membres du Comité Syndical du Syndicat Mixte d'Alimentation en Eau Potable 4B COMPETENCE PRODUCTION se sont réunis en séance ordinaire à la Salle des Fêtes de PERIGNE, sous la présidence de Monsieur Bernard BELAUD, Président.

Date de convocation : le 5 octobre 2022

Date d'affichage : le 5 octobre 2022

Date de publication : le

Nombre de membres en exercice : 66  
 Nombre de membres présents : 36 délégués titulaires et 5 délégués suppléants  
 Nombre de votants : 36 délégués titulaires et 4 délégués suppléants  
 Quorum : Au-delà de 34 délégués présents

Secrétaire de séance désigné : Madame Jocelyne BERNARDIN

COLLECTIVITE	NOM et PRENOM	Présent	Absent excusé	NOM et PRENOM	Présent	Absent excusé
ALLOINAY	RENAUD Nadine	X		CHOLLET Daniel		X
ALLOINAY	MINOT Daniel		X	RAFFOUX Jean-Guy		X
ASNIERES EN POITOU	BARREAU Michel		X	MORIN Christine		X
AUBIGNE	LESLIE Michelle	X		WILKINSON Judith		X
BRIEUIL SUR CHIZE	PICARD Marylène	X		NEAU Claude		X
BRIOUX SUR BOUTONNE	HAYE Jean-Marie		X	PICORON Nadège		X
BRIOUX SUR BOUTONNE	ROYER Daniel	X		GEOFFROY Maryline		X
CAUNAY	SICAULT Jean-Claude	X		BAUDON Christian		X
CELLES-SUR-BELLE	FOUCHE Jean-Louis		X	DENIS Pascal		X
CHEF-BOUTONNE	WATTEBLÉ Frédéric	X		AUBERT Christian		X
CHEF-BOUTONNE	ACE Helen		X	KOHLER Marie	X	
CHEF-BOUTONNE	TRUTEAU Pascal		X	BOURSIER Angélique		X
CHEF-BOUTONNE	MICHELET Fabrice		X	GOUJEAU Christian	X	
CHERIGNE	OLIVIER Chantal		X	PASQUAY Frédéric		X
CHIZE	BARRE Daniel	X		GUERIN Bernard		X
CLUSSAIS LA POMMERAIE	BALLAND Jean-Michel		X	VARIN Louis		X
COUTURE D'ARGENSON	KONATE Amadou		X	BOUREAU Jean-François		X
ENSGNE	BELAUD Bernard	X		MAGNERON Alain		X
FONTENILLE	BOUFFARD Christian	X		DANIAUD Amandine		X
FONTIVILLIE	TIRBOIS Dimitri		X	FICHET Pierre		X
JUILLE	FAZILLEAU Yannick		X	RICHARD Mickaël		X
LA CHAPELLE POUILLOUX	GALLE Perrine		X	MENANTEAU Denis		X
LES FOSSES	VIAUD Jonathan		X	ARCHIMBAUD Guénaëlle		X
LE VERT	POINAS Sylviane	X		MEMETEAU Christophe		X
LIMALONGES	MACHET Annette	X		DESCHAMPS Valérie		X
LIMALONGES	STOFFEL Claude		X	LEOMENT Nathalie	X	
LORIGNE	CORNUAUD Stéphane	X		THOREZ Bernard		X
LOUBIGNE	PROUST Yane		X	BALLAND Cyril		X
LOUBILLE	MARTINET Dominique	X		POINT Jean-Luc		X
LUCHE-SUR-BRIOUX	VOIX Didier		X	GIRAULT David		X
LUSSERAY	MARTIN Patrick		X	DURGAND François		X
MAIRE L'EVESCAULT	BARILLOT Dorick	X		MARQUET Pierrick		X
MAISONNAY	POUGNARD Philippe	X		GUERY Patrice		X
MARCILLE	BERNARD Eric	X		CHAUVET Jean-François		X
MELLE	COURTIN Béatrice	X		CHAUVET Christophe		X
MELLERAN	AIRVAULT Jean-Luc	X		GUIGNARD Laurent		X
MONTALEMBERT	AUDOIN Fabrice		X	PAIRAULT Stéphanie		X
MONTJEAN	BARRET Pascal	X		BERNARDIN Jeanne-Marie		X
PAIZAY LE CHAPT	BERTON Jacques		X	BRENET François		X

PERIGNE	POUVREAU Lise	X		PELLETIER Jean-François		X
PERIGNE	MARTIN Christian	X		CAQUINEAU Evelyne		X
PERS	GUERIN Marie-Claire	X		PRIEUR Monique	X	
PLIBOU	PETIT Olivier		X	BOULET Dominique		X
SAINT ROMANS LES MELLE	PELTIER Jérôme		X	EBRARD Johan		X
SAUZE VAUSSAIS	RAGOT Nicolas		X	HAMEL Patrice	X	
SAUZE VAUSSAIS	CLISSON Philippe		X	BOUCHEREAU Isabelle		X
SAUZE VAUSSAIS	LOCHON Johnny		X	KNIGHTS Joseph		X
SECONDIGNE SUR BELLE	BERNARDIN Jocelyne	X		PRINTEMPS Jacky		X
SELIGNE	ARCHAIMBAULT Monique	X		DUPIN Romain		X
VALDELAUME	DESAIVRES Eric		X	JOLLY Jacques		X
VALDELAUME	MORNET KOHLER Maryse	X		GUILLON Jean-Luc		X
VERNOUX SUR BOUTONNE	PINEAU Max	X		ALEZEAU Christian		X
VILLEFOLLET	NIVELLE Jean-Pierre		X	GIRAUDEAU Alain		X
VILLEMEN	RICHARD Eric	X		MOULIN Daniel		X
VILLIERS EN BOIS	MALVAUD Gérard	X		AYRAULT Jean-Christophe		X
VILLIERS SUR CHIZE	GARNIER Jacky	X		JOLLET Sandrine		X
CAN	COULON Jean-Claude		X	BRAULT Fabrice		X
CAN	DECHAIINE Catherine	X		PIQUEREAU Francis		X
CAN	LECOINTE Alain	X		RUDEWICZ Xavier		X
CAN	MARCHESSEAU Roger	X		MOREAU Mathieu		X
CAN	MARTINS Elmano	X		SIMMONET Florent		X
CAN	MATHE Pascal		X	AUBINEAU Mickaël		X
CAN	POUGNARD Stéphane		X	BROSSARD Sophie		X
CAN	RIOU GOURDON Guillaume	X		BAUDOIN Daniel		X
CAN	SALANON Jean-François	X		VERNEAU Antoine		X
CAN	VACHON Séverine	X		BERGER Dominique		X

Le procès-verbal du Comité Syndical extraordinaire du 29 juin 2022 est approuvé à l'unanimité. Madame Jocelyne BERNARDIN est désignée secrétaire de séance.

#### Ordre du jour :

- Approbation du procès-verbal du Comité Syndical extraordinaire du 29 juin 2022 ;
- Point sur le programme d'actions territoriales 2023-2027 ;
- Point sur le programme des investissements ;
- Point sur les conséquences de l'augmentation des tarifs de l'électricité ;
- Création d'une régie à autonomie financière pour la production d'électricité photovoltaïque ;
- Dissolution du budget annexe DSP SAUR : REPORT ;
- Compte-rendu des décisions prises par le Bureau Syndical dans le cadre de ses délégations ;
- Compte-rendu des décisions prises par le Président dans le cadre de ses délégations ;
- Questions diverses.

#### **POINT SUR LE PROGRAMME D'ACTIONS TERRITORIALES RE-SOURCES 2023-2027 (2022-non visée)**

Monsieur Christian BOUFFARD, Vice-Président en charge du Programme Re-Resources, rappelle aux membres du Comité Syndical que le troisième programme d'actions Re-Resources a fait l'objet d'une concertation afin d'élaborer le plan d'actions, de rédiger les objectifs qualité et d'ébaucher la stratégie territoriale.

Madame Elise VILCHANGE-HELIS, Responsable du Service Qualité de l'eau, présente le déroulé prévisionnel de la deuxième phase de construction de ce troisième programme qui s'étalera de novembre 2022 à février 2023 et qui permettra :

- L'élaboration du plan de financement ;
- L'élaboration du plan d'animation ;
- La finalisation de la stratégie territoriale et de la feuille de route.

Un Comité Syndical sera organisé courant janvier 2023 afin de valider le plan de financement. Un Comité Technique suivi d'un Comité de Pilotage seront également programmés en janvier 2023, respectivement les 17 et 26 janvier. Le programme finalisé sera déposé à l'Agence de l'Eau Adour-Garonne avant le 20 février 2023.

Madame Elise VILCHANGE-HELIS présente les différentes fiches actions des quatre axes de ce nouveau programme d'actions :

**AXE 1 : DIMINUER LES PRESSIONS AZOTEES ET USAGES DE PRODUITS PHYTOSANITAIRES AGRICOLES**

INTITULÉ	PRIORITÉ	OBJECTIFS	RÉSUMÉ
<p><b>FAVORISER LES TECHNIQUES ALTERNATIVES SUR LES CULTURES CLASSIQUES</b></p>	<p><b>Forte</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>o Favoriser le développement de techniques alternatives dans les itinéraires culturaux permettant la réduction de l'usage des intrants problématiques aux captages.</li> </ul>	<p><b>SMAEP 4B</b></p> <p><b>1) Désherbage mécanique</b> : Suivi IFT herbicides (dont S-métolachlore) panel d'exploitants sur AAC de Coupeaume 2 et Marcillé, essais désherbage mécanique, journées bout de champ, bilan technico-économique.</p> <p><b>2) Biocontrôle</b> : Suivi IFT métaldéhyde panel exploitants sur AAC Les Inchauds, essais, bilan technico-économique.</p> <p><b>MAITRISE D'OUVRAGE</b></p> <p>Cultures associées, formation POSYPRE...</p>
<p><b>FAVORISER LA COUVERTURE DES SOLS EN INTERCULTURE</b></p>	<p><b>Forte</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>o Poursuivre la sensibilisation sur les intérêts agronomiques des couverts végétaux et leurs possibilités de valorisation.</li> <li>o Communiquer autour des conditions de réussite des intercultures</li> <li>o Soutenir le développement de pratiques permettant de réduire les coûts d'implantation et de destruction des couverts.</li> </ul>	<p><b>SMAEP 4B</b></p> <p><b>1) Réseau intercultures sur les AAC</b> : appel à candidature, mise à disposition de semences, pesées et calcul restitution couvert, accompagnement technique, journées techniques.</p> <p><b>2) Destruction couverts</b> : Mise à dispo matériels</p> <p><b>3) Poursuite "RDV des couverts" (action départementale)</b> : organisation, suivi essais, communication, bilan.</p> <p><b>4) Limiter coûts d'implantation</b> : achat groupé semences, échanges semences fermières, trieurs mobiles.</p> <p><b>MAITRISE D'OUVRAGE</b></p> <p>1) Journées techniques "RDV des couverts".</p>
<p><b>PILOTAGE D'AAC A ENJEU NITRATES SELON UNE LOGIQUE DE RÉSULTATS</b></p>	<p><b>Forte</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>o Mettre en place sur l'Aire d'Alimentation de Captage de Coupeaume 2 un projet de pilotage selon une logique de résultats.</li> </ul>	<p><b>SMAEP 4B</b></p> <p><b>Année 1</b> : Panel d'exploitants, calcul reliquat seuil, déterminer les pratiques phares, construction tableau de bord et observatoire des champs, construction d'une base de données.</p> <p><b>Année 1 à 5</b> : REH, pesée de couverts, journées collectives, synthèse des résultats.</p>
<p><b>FAVORISER LES CHANGEMENTS DE SYSTÈMES</b></p>	<p><b>Forte</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>o Accompagner les exploitations vers des systèmes économes en intrants.</li> </ul>	<p><b>SMAEP 4B</b></p> <p><b>1) Agriculture biologique</b> : journées techniques</p> <p><b>2) ACS, agriculture régénératrice</b> : animation groupes d'échanges, journées techniques, pratiques favorables au stockage de carbone.</p> <p><b>MAITRISE D'OUVRAGE</b></p> <p><b>1) Agriculture Biologique (Bio NA)</b> : enquêtes, accompagnements individuels, pré et post conversion, journées d'infos, animation du groupe grande culture bio, journée inter-bassins.</p> <p><b>2) HVE (OPA)</b>: journées d'infos, groupes de travail.</p>

<p><b>DIVERSIFIER LES ASSOLEMENTS PAR LE DÉVELOPPEMENT DE CULTURES BNI</b></p>	<p><b>Moyenne</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>o Porter à connaissance des agriculteurs les cultures BNI en développement sur le territoire, leurs intérêts agronomiques dans la rotation et les incitations liées à la nouvelle PAC.</li> <li>o Accompagner techniquement et financièrement des exploitations agricoles sur la production de cultures à bas niveau d'intrants.</li> <li>o Accompagner les partenaires dans le développement de leurs filières de cultures à bas niveau d'intrants.</li> </ul>	<p><b>SMAEP 4B</b></p> <p><b>1) Développement filière chanvre (Portée par la Com Com Mellois en Poitou et soutenue par la Région NA) :</b> Expérimentations, accompagnement technique et financier, unités de transformation.</p> <p><b>2) Définir les cultures à BNI :</b> Travail commun de la cellule Re-Sources et des OPA.</p> <p><b>MAITRISE D'OUVRAGE</b></p> <p><b>1) Développement filière chanvre (Chanvre Mellois) :</b> Optimisation de la culture et recherche de débouchés.</p> <p><b>2) Développement des protéagineux (pois, féverole) :</b> études du potentiel de développement sur le territoire.</p>
<p><b>OPTIMISER LA FERTILISATION</b></p>	<p><b>Moyenne</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>o Accompagner les éleveurs vers une meilleure connaissance de leurs effluents d'élevages.</li> <li>o Suivre le développement des projets de méthanisation sur le territoire.</li> <li>o Communiquer auprès des exploitants agricoles sur l'intérêt de l'usage de nouvelles méthodes de raisonnement des apports.</li> </ul>	<p><b>SMAEP 4B</b></p> <p><b>1) Méthodes de prévision des apports :</b> communiquer sur les méthodes innovantes, fédérer un groupe d'exploitants pour expérimenter la méthode APPI-N.</p> <p><b>2) Projets de méthanisation :</b> Suivi du développement de nouvelles unités, plans d'épandage, échanges sur les changements pratiques occasionnés.</p> <p><b>MAITRISE D'OUVRAGE</b></p> <p><b>1) Effluents organiques :</b> avoir une meilleure connaissance des effluents, de leur épandage et de leur optimisation., réunions collectives.</p> <p><b>2) Méthode de prévision des apports :</b> Appropriation du plan de fumure, optimiser la fertilisation, animation collective autour des OAD.</p> <p><b>3) Actions innovantes :</b> essais, journées techniques.</p>

AXE 2 : LIMITER LES TRANSFERTS DE POLLUANTS EN VALORISANT LES ÉLÉMENTS DU PAYSAGE

INTITULÉ	PRIORITÉ	OBJECTIFS	RÉSUMÉ
FAVORISER LE MAINTIEN ET LE DEVELOPPEMENT DES IAE	Forte	<ul style="list-style-type: none"> <li>o Sensibiliser les acteurs du territoire aux intérêts agronomiques, environnementaux et économiques des IAE.</li> <li>o Accompagner les acteurs du territoire vers des dispositifs leur permettant de limiter les coûts d'implantation et d'entretien des IAE.</li> <li>o Communiquer sur l'émergence des débouchés possibles.</li> </ul>	<p><b>SMAEP 4B</b></p> <p><b>IAE concernés : haies, bandes enherbées, arbres, zones humides...</b></p> <p><b>1) Définition des zones de développement des IAE :</b> zones prioritaires, choix des aménagements, cibler les exploitants concernés.</p> <p><b>2) Sensibiliser aux intérêts des IAE :</b> journées techniques sur implantation, bon entretien et valorisations possibles.</p> <p><b>3) Encourager la mise en place des IAE :</b> Orienter les porteurs de projets vers les partenaires, informer sur les financements, diagnostics paysagers, privilégier la mise en place sur les zones sensibles.</p>
DÉVELOPPER LES PRAIRIES ET SURFACES FOURRAGÈRES VIA LE SOUTIEN A L'ÉLEVAGE HERBAGER	Forte	<ul style="list-style-type: none"> <li>o Favoriser le développement de techniques permettant de rendre les prairies et luzernes plus productives.</li> <li>o Concourir au soutien de l'élevage herbager via la thématique de l'autonomie fourragère.</li> </ul>	<p><b>MAITRISE D'OUVRAGE</b></p> <p><b>1) Valorisation des haies :</b> constitution d'un groupe d'agriculteurs pour répondre aux débouchés possibles</p> <p><b>2) Essais bandes faune auxiliaire :</b> essais plantes refuges faunes auxiliaires.</p> <p><b>3) Formation autour de la greffe et de la taille (CIVAM)</b></p>
CONNAISSANCE DU TERRITOIRE	Moyenne	<ul style="list-style-type: none"> <li>o Diffuser les connaissances acquises sur les caractéristiques du territoire et en acquérir de nouvelles.</li> </ul>	<p><b>SMAEP 4B</b></p> <p><b>1) Favoriser le développement de la production des prairies/luzerne :</b> journées techniques sur les intérêts et la conduite de la prairie (implantation, entretien), mise à disposition de matériels.</p> <p><b>2) Luzerne :</b> journée technique sur entretien pérenne de la culture, essai méteil sous couverts de luzerne.</p>
			<p><b>MAITRISE D'OUVRAGE</b></p> <p><b>Luzerne :</b> journée technique collective sur variétés adaptées à la sécheresse.</p>
			<p><b>SMAEP 4B</b></p> <p><b>1) Compilation de données :</b> en interne (état des lieux des connaissances et données existantes), en externe (s'appuyer sur des études et projets menés par les partenaires). Elaboration de fiches synthèses.</p> <p><b>2) Réalisation d'études :</b> Complément d'informations par des études sur un sujet précis pour répondre aux besoins.</p> <p><b>3) Diffusion des connaissances :</b> Sensibilisation et diffusion d'informations.</p>

**AXE 3 : GÉRER LE FONCIER EN ZONES SENSIBLES**

INTITULÉ	PRIORITÉ	OBJECTIFS	RÉSUMÉ
<p><b>OUTILS FONCIERS</b></p>	<p><b>Forte</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>○ Mobiliser les outils fonciers permettant la mise en œuvre de la stratégie foncière.</li> </ul>	<p><b>SMAEP 4B</b></p> <p><b>1) Construire la stratégie foncière</b> : maîtriser les usages sur les zones vulnérables. Mise en place d'un groupe de travail (état des lieux du territoire, identification des zones d'actions, objectifs fixés, outils et modalités de gestion, partenariat, financement, calendrier d'actions).</p> <p><b>2) Veille foncière</b> : Poursuivre l'utilisation de l'outil Vigifoncier et faire le bilan des mouvements fonciers.</p> <p><b>3) Utilisation des outils réglementaires</b> : Etude de la loi engagement et proximité et de son décret d'application sorti en septembre 2022. Accompagnement du Conseil Départemental 79.</p> <p><b>4) Conventonnement avec la SAFER</b> : Prolonger la convention opérationnelle avec la SAFER NA pour définir les conditions de mise en œuvre des plans d'actions fonciers de notre bassin.</p>
<p><b>ACQUISITIONS FONCIÈRES</b></p>	<p><b>Forte</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>○ Protéger les zones à infiltration préférentielle (Gouffres, Dolines, Vallées Sèches...) et les pourtours de captages.</li> <li>○ Définir les zones d'acquisitions prioritaires pour répondre à l'enjeu de reconquête de la qualité de l'eau.</li> <li>○ Constituer une réserve foncière.</li> </ul>	<p><b>SMAEP 4B</b></p> <p><b>1) Acquisition sur les AAC</b> : cibler les zones et définir les modalités d'acquisition.</p> <p><b>2) Acquisition hors des AAC</b> : mise en réserve foncière afin de pouvoir faire de l'échange parcellaire.</p>
<p><b>GESTION FONCIÈRE</b></p>	<p><b>Moyenne</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>○ Valoriser les parcelles acquises par des aménagements favorables à la préservation de la ressource en eau.</li> <li>○ Organiser l'entretien des parcelles acquises.</li> </ul>	<p><b>SMAEP 4B</b></p> <p><b>1) Valoriser les acquisitions foncières</b> : mise en lien de la stratégie foncière établie et la valorisation des parcelles acquises.</p> <p><b>2) Organisation de l'entretien des parcelles non louées</b> : rédaction et mise en œuvre d'un plan d'aménagement.</p> <p><b>3) Organisation des parcelles mises en location</b> : Mise en place de Baux Ruraux Environnementaux ou tout autre outil.</p>

AXE 4 : ANIMER LE TERRITOIRE : FÉDÉRER, SUIVRE ET SENSIBILISER			
INTITULÉ	PRIORITÉ	OBJECTIFS	RÉSUMÉ
ACCOMPAGNER LES PARTENAIRES DU PROGRAMME	Forte	<ul style="list-style-type: none"> <li>o Accompagner techniquement et financièrement les partenaires du programme souhaitant développer des actions sur le territoire.</li> <li>o Informer les partenaires des enjeux liés à l'eau.</li> <li>o Apporter de la connaissance sur les spécificités du territoire.</li> </ul>	<p><b>SMAEP 4B</b></p> <p><b>A - ACCOMPAGNER LES OPA :</b></p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1) Soutenir les OPA dans l'animation et la maîtrise d'ouvrage : veille sur les dispositifs financiers existants et relais aux partenaires.</li> <li>2) Animer des groupes inter-OPA.</li> <li>3) Informer sur les enjeux qualité de l'eau.</li> <li>4) Journées d'informations.</li> <li>5) Charte des prescripteurs : réduire l'usage des molécules problématiques aux captages (communication OPA, alternatives pesticides, construction et mise en œuvre de la charte).</li> </ol> <p><b>B - ACCOMPAGNER LES COLLECTIVITÉS :</b></p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1) Représenter le SMAEP 4B et le programme Re-Sources dans diverses instances.</li> <li>2) Animer un groupe d'élus et d'agents communaux.</li> <li>3) Former les élus aux enjeux de l'eau potable.</li> </ol>
ACCOMPAGNER LES EXPLOITANTS AGRICOLES	Forte	<ul style="list-style-type: none"> <li>o Accompagner collectivement et créer des échanges entre les exploitants agricoles du territoire.</li> <li>o Accompagner individuellement les exploitants dans l'élaboration d'un projet d'exploitation en faveur de la protection de la ressource en eau.</li> <li>o Animer les outils financiers proposés dans le cadre de la Politique Agricole Commune.</li> </ul>	<p><b>SMAEP 4B ET MAÎTRISE D'OUVRAGE</b></p> <ol style="list-style-type: none"> <li><b>1) Accompagner collectivement les exploitants agricoles :</b> journées techniques sur couverts végétaux, désherbage mécanique, biocontrôle...</li> <li><b>2) Animer les outils financiers du PDR et de la PAC :</b> diffusion des outils financiers mobilisables (MAEc, PCAE, PSE...), animation des MAEc, informer sur les évolutions réglementaires.</li> <li><b>3) Réaliser des Diagnostics Individuels d'Exploitation (DIE) :</b> communiquer sur l'outil DIE, mise en œuvre, suivis des diagnostics.</li> <li><b>4) Groupes techniques d'exploitants agricoles :</b> Groupes "Grandes cultures Bio" (Bio NA), "Agriculture de Conservation" (APAD), "Groupe 30000" (CA 79).</li> </ol>
SUIVRE LA QUALITE DE L'EAU ET LES ÉVOLUTIONS DE PRATIQUES SUR LE TERRITOIRE	Forte	<ul style="list-style-type: none"> <li>o Suivre l'évolution de la qualité de l'eau des 12 captages classés Grenelle.</li> </ul>	<p><b>SMAEP 4B</b></p> <p><b>A) Suivi du paramètre nitrate :</b> 1 fois par mois sur les 12 forages, analyses en continue.</p> <p><b>B) Suivi du paramètre produits phytosanitaires :</b> Analyses ponctuelles (4 par an sur 10 des captages grenelle), analyses renforcées.</p> <p><b>C) Suivre l'évolution de la qualité de l'eau :</b> veille sur les produits phytosanitaires, les résidus médicamenteux, les perturbateurs endocriniens... (selon évolution de la réglementation).</p> <p><b>D) Informer sur l'évolution de la qualité de l'eau :</b> Fiches synthèses diffusées aux partenaires pour informer sur l'état de la ressource en eau.</p>

<b>SENSIBILISER LES ACTEURS AUX ENJEUX DE LA QUALITE DE L'EAU</b>	<b>Moyenne</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>o Permettre une prise de conscience dans le rôle que chacun peut jouer pour préserver la qualité de la ressource en eau.</li> <li>o Développer et/ou renforcer le lien entre les acteurs (agriculteurs, grand public, élus, scolaires...) et favoriser l'échange.</li> <li>o Diffuser les actions menées dans le cadre du programme Re-Sources.</li> <li>o Poursuivre les actions de sensibilisation et l'utilisation des outils de communication.</li> </ul>	<b>SMAEP 4B</b> <b>A) Sensibiliser les scolaires (maternelles, primaires, collèges, lycées, formations spécialisées) :</b> parcours pédagogiques, journées sur l'eau. <b>B) Sensibiliser le grand public :</b> un événement annuel (rand'eau, projection-débat...) <b>C) Sensibiliser les exploitants agricoles :</b> fiche synthèse évolution de la qualité de l'eau, journées d'informations sur la qualité de l'eau. <b>D) Autre public :</b> entreprises du paysage.... si nécessité d'aller les sensibiliser.
<b>OUTILS DE COMMUNICATION</b>	<b>Moyenne</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>o Créer/Utiliser des outils de communication permettant de faciliter la sensibilisation des acteurs.</li> <li>o Diffuser l'information via les outils existants.</li> </ul>	<b>SMAEP 4B</b> <b>A) Outils pédagogiques :</b> création d'une commission communication pour travailler sur les outils à développer (maquette de bassin versant, panneaux de communication positive à destination des exploitants agricoles, kakémonos...) <b>B) Outils numériques :</b> Mise à jour de la rubrique "qualité de l'eau - programme Re-Sources" du site internet du SMAEP 4B. Lien à faire avec le site internet Re-Sources en NA, publication sur la page facebook Re-Sources en Deux-Sèvres. <b>C) Intégration de la charte graphique du SMAEP 4B et du visuel de Re-Sources :</b> élaboration de documents, impression de documents, consommables. <b>D) Autres outils de communication :</b> veille sur les publications des partenaires, diffusion des événements Re-Sources, utiliser les outils de communications et les événements des partenaires.
<b>ANIMER, SUIVRE ET ÉVALUER LE PROGRAMME RE-SOURCES</b>	<b>Forte</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>o Animer le programme.</li> <li>o Collecter les informations permettant d'évaluer le programme et la bonne atteinte des objectifs fixés.</li> </ul>	<b>SMAEP 4B</b> <b>A) Animer le programme : Ressources humaines mis à disposition pour faire vivre le programme :</b> 0,5 ETP coordination, 1 ETP animation agricole + 1 recrutement sur 1 ETP pour venir en appui sur les actions agricoles et non agricoles. <b>B) Coordonner le programme :</b> Suivi administratif, organiser et animer les instances, recherches et développements de partenariats, représentation du programme et du syndicat, veille technique, scientifique et financière, archivage, suivi de la démarche ZSCE. <b>C) Participer à la vie du réseau :</b> participer aux réseaux Re-Sources NA et aux réseaux locaux. <b>D) Evaluer le programme :</b> mise à jour des indicateurs de suivis, réalisation des bilans annuels et de l'évaluation du PAT en 2027, poursuivre la diffusion des données pour l'évaluation du socle commun Re-Sources en NA, recueillir les données auprès des partenaires.

Monsieur Elmano MARTINS, délégué titulaire de la Communauté d'Agglomération du Niortais, souligne que le fabriquant du S-métolachlore lui-même préconise de ne pas utiliser cette molécule sur les aires d'alimentation des captages en eau potable. Monsieur Bastien BONNAUD, Directeur, précise que les syndicats d'eau ont récemment adressé un courrier commun à la Chambre d'Agriculture des Deux-Sèvres pour sensibiliser la profession agricole à ce sujet.

Monsieur Daniel BARRE, délégué titulaire de la commune de Chizé, souhaite connaître le délai que le Syndicat se donne pour passer de la sensibilisation au règlementaire. Il estime que l'annonce d'un délai est nécessaire pour que la profession agricole s'y prépare. Monsieur Elmano MARTINS rappelle qu'il n'existe pas à ce jour d'alternative à ces molécules.

Madame Marie KOLHER, déléguée suppléante de la commune de Chef-Boutonne, souhaite en savoir davantage concernant les actions de mise à disposition de matériels agricoles. Madame Elise VILCHANGE-HELIS précise que ces actions sont portées par les CUMA et la FDCUMA. Dans le deuxième programme d'actions, elles ont abouti à l'acquisition de matériels financés dans le cadre du PCAE PVE.

L'axe 3 qui porte sur la gestion du foncier est un axe très important de ce troisième programme d'actions. Il offre en effet la possibilité au Syndicat de pérenniser des règles de gestion sur les surfaces acquises alors que les actions volontaristes n'ont qu'une durée limitée dans le temps (durée du programme). Madame Elise VILCHANGE-HELIS informe l'assemblée qu'un groupe de travail sera constitué afin de définir la stratégie foncière du Syndicat. Monsieur Daniel BARRE souhaite connaître à quelle échéance ce groupe sera constitué. Madame VILCHANGE-HELIS précise qu'il sera mis en place courant 2023.

Monsieur Guillaume RIOU-GOURDON, délégué titulaire de la Communauté d'Agglomération du Niortais et Vice-Président de la Région Nouvelle Aquitaine, estime qu'une approche systémique est nécessaire car de forts enjeux pèsent sur la profession agricole : production d'eau potable et d'énergie dans un contexte d'effondrement de la démographie agricole.

Madame Marie KOLHER souligne que les actions de ce programme d'actions ne portent pas sur la quantité d'eau alors que quantité et qualité sont étroitement liées. L'été 2022 qui a été très chaud soulève pourtant la question de la disponibilité de l'eau. Madame Elise VILCHANGE-HELIS précise que c'est le SYMBO qui est en charge de la partie quantité. Monsieur Bernard BELAUD, Président, ajoute que malgré les conditions météorologiques de cet été, le Syndicat n'a pas rencontré de grosses difficultés. Le secteur centre du territoire qui bénéficie d'une bonne disponibilité a pu secourir les secteurs est et ouest.

Madame Elise VILCHANGE-HELIS expose qu'au vu de l'ampleur des actions à mener pour ce troisième programme, le Syndicat envisage de passer de 1.5 à 2.5 équivalents temps plein avec le recrutement d'un deuxième animateur.

Monsieur Bernard BELAUD, Président, indique que cette concertation a représenté un important travail qui sera soumis à l'Agence de l'Eau Adour-Garonne, principal financeur des actions. Pour obtenir les résultats espérés, l'adhésion de la profession agricole est nécessaire. Monsieur Christian BOUFFARD souligne qu'il a été particulièrement complexe de construire des actions cohérentes à l'issue de la concertation.

Monsieur Bastien BONNAUD, Directeur, rappelle que l'Agence de l'Eau Adour-Garonne s'oriente vers le conditionnement du financement des programmes Re-Sources à la mise en œuvre par l'Etat des Zones Soumises à Contraintes Environnementales (ZSCE). Il est par conséquent indispensable que les élus du territoire soient les relais du Syndicat sur le terrain pour faire entendre les messages. A défaut, c'est le règlementaire qui s'imposera.

Monsieur Elmano MARTINS est surpris que la profession agricole s'estime insuffisamment informée des effets de ses actions sur la qualité de l'eau. Madame Nadine RENAUD, déléguée titulaire de la commune d'Alloinay, pense qu'il ne faut pas généraliser sur le fait que la profession agricole n'est pas sensible à la qualité de l'eau.

Monsieur Bastien BONNAUD, Directeur, rappelle que pour le premier programme d'actions, le Syndicat a été maître d'ouvrage des actions mais que pour le deuxième programme, les OPA ont souhaité porter les actions auprès de la profession agricole ce qui a contribué à distendre le lien entre le Syndicat et les agriculteurs.

Monsieur Christian BOUFFARD a constaté une forte participation des OPA dans le Comité de Pilotage alors qu'elles étaient peu présentes dans les groupes de travail. Il en ressort que ce sont bien souvent les actions les moins ambitieuses qui ont été retenues.

Monsieur Guillaume RIOU-GOURDON pense que l'agrandissement des exploitations actuellement en cours en raison du nombre de départs en retraite va aggraver ce phénomène (exploitants n'habitant pas sur le territoire donc moins sensibles aux enjeux de la qualité de l'eau).

### **POINT SUR LE PROGRAMME D'INVESTISSEMENT 2022 (2022-non visée) :**

Madame Anne-Lise MARSIN, Responsable du Service Administratif, présente aux membres du Comité Syndical l'état d'engagement du programme d'investissements pour l'année 2022 sur le budget Production et sur le budget Distribution (voir les cartes ci-jointes).

Pour le budget Distribution, le Syndicat a été contraint de revoir en cours d'année le programme d'investissements afin de répondre à une contrainte réglementaire concernant les conduites PVC relarguant des Chlorures Vinylyles Monomères.

Ainsi, les travaux de renouvellement des réseaux prévus à Brûlain (Antennes la Roche, Viron et Grand Viron), Saint-Romans-les-Melle (Pompairain) et Couture d'Argenson (rues de l'Eglise et de Cœur de Poitou) sont reportés pour un budget total de 581 000 € HT.

En lieu et place, plusieurs marchés CVM ont été lancés à Séligné (route de la Mairie), à Sauzé-Vaussais (la Morue), à Montjean (Fayolles), à Fontenille (Rhy) ou seront prochainement lancés à Beauvoir-sur-Niort (Sèchebec) et à Saint-Génard.

### **POINT SUR LES CONSEQUENCES DE L'AUGMENTATION DES TARIFS DE L'ELECTRICITE (2022-non visée) :**

Monsieur Bastien BONNAUD, Directeur, expose aux membres du Comité Syndical que le poste de dépense « électricité » est très important au Syndicat 4B compte tenu du nombre d'ouvrages de production et de distribution d'eau répartis sur le territoire. Ce sont ainsi 59 ouvrages qui sont alimentés en électricité (17 aux tarifs jaune ou vert et 42 au tarif bleu) pour un total de consommations annuelles de 2 221 985 kWh.

En 2021, tous budgets confondus, le Syndicat a dépensé 279 442 € en électricité soit 0,1652 € par m<sup>3</sup> d'eau vendu aux abonnés. En première approche, la hausse des dépenses d'électricité entre 2021 et 2023 est évaluée à environ 600 000 € soit 0,355 €/m<sup>3</sup> d'eau vendu (au total 0,515 €/m<sup>3</sup> soit 32% du prix du m<sup>3</sup>). Il faudra attendre décembre pour connaître plus précisément l'ampleur de cette augmentation.

Par ailleurs, d'autres postes de dépenses ont significativement augmenté ces deux dernières années (pièces, carburants, intérêts du nouvel emprunt, etc.), ce qui représente une augmentation évaluée à plus de 100 000 € entre 2021 et 2023. Enfin, le coût des travaux a également connu une forte augmentation (+30%) ce qui réduit la capacité du Syndicat à renouveler ses réseaux ou ses ouvrages.

D'autres Syndicats du département ont d'ores et déjà acté des hausses.

Monsieur Bernard BELAUD, Président, annonce que le Syndicat va devoir faire face à une hausse prévisionnelle de ses charges d'environ 700 000 €.

Sachant qu'une augmentation de 10 centimes sur le prix du m<sup>3</sup> permet de dégager environ 169 000 € de recettes supplémentaires, le Syndicat devra envisager d'adapter son programme annuel d'investissement au regard de l'évolution votée en décembre soit en réduisant la capacité d'investissement, soit en recourant à l'emprunt.

Monsieur Bernard BELAUD, Président, informe que dans un tel contexte d'inflation, le Syndicat ne sera pas en mesure de répondre à tous les projets de voiries des communes du territoire ce qui implique de potentielles interventions pour réparation de fuites sur des chaussées récemment refaites.

Enfin, le Président rappelle que depuis 2016 et jusqu'au 31 décembre 2023, le Syndicat faisait partie du groupement d'achat du SIEDS. Le Syndicat vient de s'engager dans un nouveau groupement de commandes d'électricité avec 8 autres services départementaux (eau potable pour l'essentiel) pour 2024-2026 avec l'espoir que les tarifs seront optimisés grâce à l'homogénéité du profil de consommations de ses membres.

### **DISSOLUTION DU BUDGET ANNEXE DISTRIBUTION DSP SAUR (2022-73) :**

Vu la délibération n°2021-20 du Comité Syndical du 4 mars 2020 portant création d'un budget annexe distribution pour le suivi de la délégation de service public SAUR,

Monsieur Bernard BELAUD, Président, expose aux membres du Comité Syndical que lors de la dissolution du Syndicat de Loubigné, le Syndicat 4B a créé un budget annexe pour suivre la délégation de service public avec la société SAUR à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020.

Le contrat d'affermage ayant pris fin le 12 septembre 2022, le budget annexe n°25503 doit être clôturé au 31 décembre 2022 et réintégré dans le budget Distribution n°25800.

**Après délibération, le Comité Syndical, à l'unanimité des membres présents, décide :**

- **De dissoudre au 31/12/2022 le budget annexe n°25503 et de l'intégrer au sein du budget n°25800 ;**

- D'intégrer dans le budget n°25800 le bilan et les résultats du budget n°25503 tels qu'ils seront déterminés dans le compte financier unique de dissolution ;
- D'autoriser le comptable public du Service de Gestion Comptable de Melle à comptabiliser les opérations de dissolution du budget n°25503 puis à comptabiliser les opérations d'intégration du bilan et des résultats dans le budget n°25800.

**RELEVÉ DES DÉCISIONS PRISES PAR LE PRÉSIDENT DANS LE CADRE DE SES DÉLÉGATIONS (2022-non visée) :**

Vu l'article L. 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération n°2020-47 du Comité Syndical en date du 31 août 2020 portant délégations du Comité Syndical au Président et au Bureau Syndical,

Monsieur Bernard BELAUD, Président, rend compte aux membres du Comité Syndical des décisions qu'il a prises dans le cadre de ses délégations. Ces décisions sont consultables au siège du Syndicat 4B.

DATE	NUMERO	DOMAINE	OBJET
29/09/2022	2022-7	Commande publique <90 000 € HT	Attribution du marché de renouvellement du réseau de distribution à Fontenille-Saint-Martin d'E. (entreprise M'RY pour 64 370,36 € HT).
29/09/2022	2022-8	Commande publique <90 000 € HT	Attribution du marché de renouvellement du réseau de distribution à Séligné (entreprise STPM pour 42 904 € HT).

**RELEVÉ DES DÉCISIONS PRISES PAR LE BUREAU SYNDICAL DANS LE CADRE DE SES DÉLÉGATIONS (2022-non visée) :**

Vu l'article L. 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération n°2020-47 du Comité Syndical en date du 31 août 2020 portant délégations du Comité Syndical au Président et au Bureau Syndical,

Monsieur Bernard BELAUD, Président, rend compte aux membres du Comité Syndical des délibérations prises par le Bureau Syndical dans le cadre de ses délégations. Ces délibérations sont consultables au siège du Syndicat 4B.

DATE	NUMERO	DOMAINE	OBJET
19/07/2022	2022-63	Emprunt	Réalisation de l'emprunt sur le budget Distribution (1 500 000 € à 2,47% auprès du Crédit agricole sur 25 ans).
28/09/2022	2022-64	Commande publique entre 90 000 € et 800 000 € HT	Attribution du marché de renouvellement du réseau de distribution à Limalonges – Dessé (entreprise CISE TP pour 128 954 € HT).
28/09/2022	2022-65	Commande publique entre 90 000 € et 800 000 € HT	Attribution du marché de renouvellement du réseau de distribution à Valde-laume – Pioussay (entreprise CISE TP pour 333 851,40 € HT).
28/09/2022	2022-66	Commande publique entre 90 000 € et 800 000 € HT	Attribution du marché de renouvellement du réseau de distribution à Villiers-sur-Chizé (entreprise STPM pour 211 429,50€ HT).
28/09/2022	2022-67	Commande publique	Attribution du marché de renouvellement du réseau de

		entre 90 000 € et 800 000 € HT	distribution à Loubillé (entreprise CISE TP pour 188 889€ HT).
28/09/2022	2022-68	Commande publique entre 90 000 € et 800 000 € HT	Convention de groupement de commandes pour la fourniture d'électricité.
28/09/2022	2022-69	Création et fermeture de postes	Création d'un poste d'agent d'exploitation des stations d'eau potable.
28/09/2022	2022-70	Organisation du travail	Modalités d'accomplissement de la journée de solidarité.
28/09/2022	2022-71	Procédures de rétablissement personnel	Créances éteintes : procédures de surendettement et de liquidation judiciaire (4 989,90 € TTC concernant 8 particuliers et 3 entreprises).
28/09/2022	2022-72	Décisions modificatives	Décision modificative n°3 du budget Distribution (4 750 € HT pour les créances éteintes et intégration du marché de Loubillé).

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures,  
Pour copie conforme,

Le Secrétaire de séance,  
Madame Jocelyne BERNARDIN



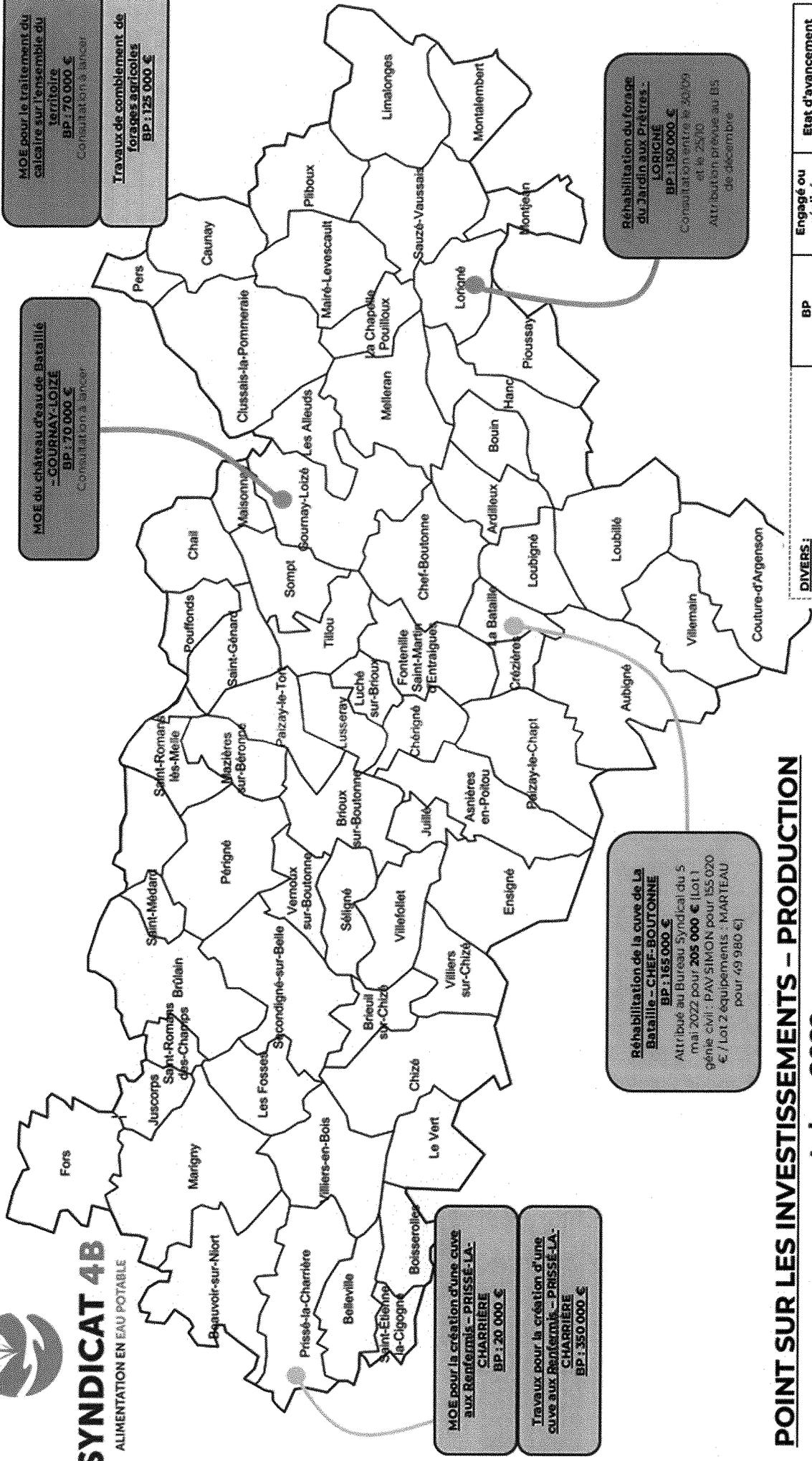
Le Président,  
Bernard BELAUD





# SYNDICAT 4B

ALIMENTATION EN EAU POTABLE



## POINT SUR LES INVESTISSEMENTS - PRODUCTION

octobre 2022

En cours de consultation		Marché attribué		Marché non engagé	
	Marché soldé				

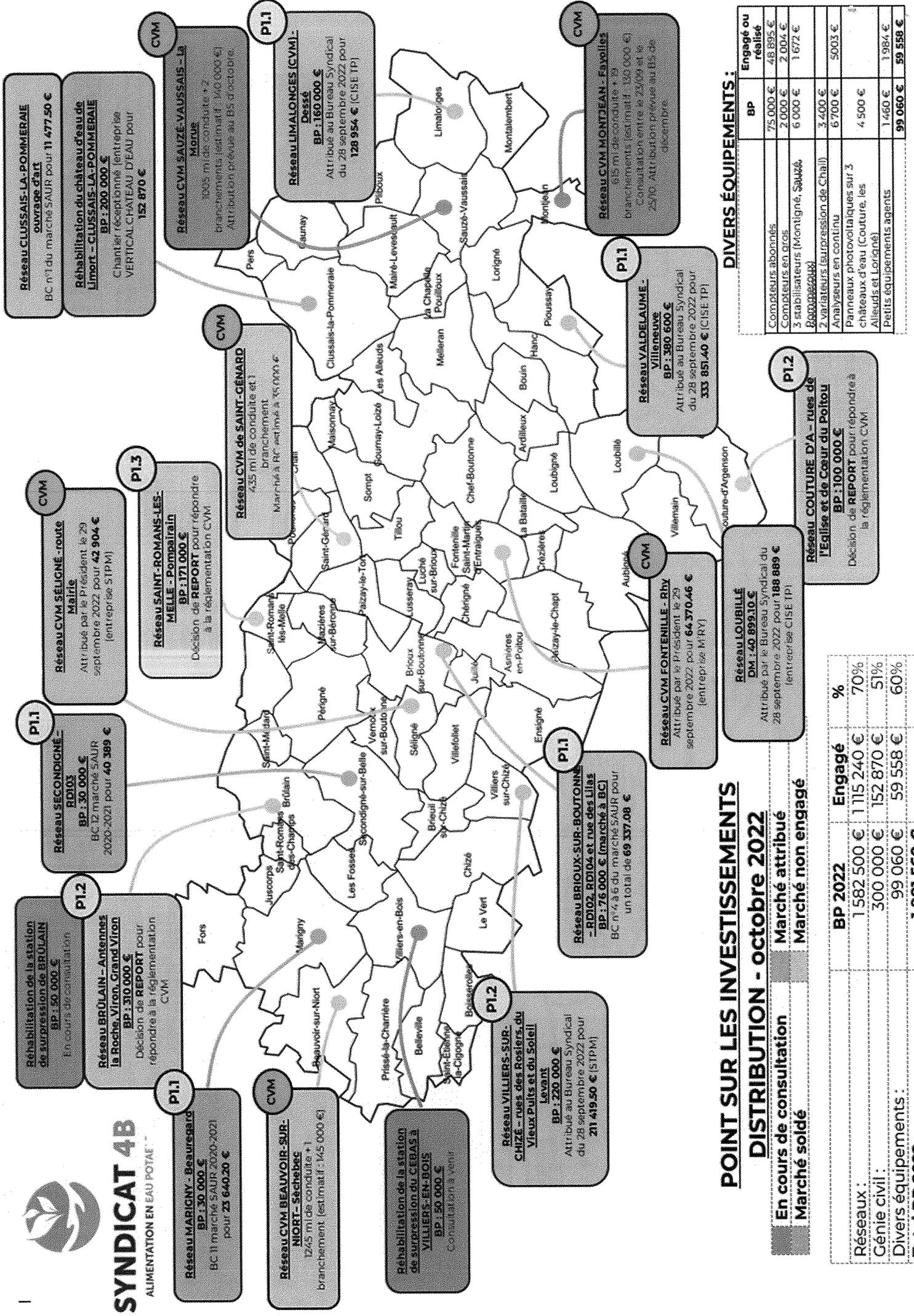
	BP	Engagé	%
Ouvrages	790 000 €	205 000 €	26%
Etudes	160 000 €	0 €	0%
Equipements	67 500 €	28 394 €	42%
<b>Total :</b>	<b>1 017 500 €</b>		

DIVERS :	BP	Engagé ou réalisé	Etat d'avancement
Closure station Grand Bois Blattu	15 500 €		Consultation jusqu'au 07/11
Closure station Point du Général	4 500 €		
Hydraulique pompe Sompt.	10 000 €		
Compteurs en gros	3 000 €	3 557,55 €	
Equipements d'analyse et de traitement	19 000 €	24 837,25 €	
Automate Caunay	15 000 €		Devis de 20 000 €
Démarrage surpression Loizé	500 €		Travaux en régie
	<b>67 500 €</b>	<b>28 394,60 €</b>	



# SYNDICAT 4B

ALIMENTATION EN EAU POTABLE



## POINT SUR LES INVESTISSEMENTS

### DISTRIBUTION - octobre 2022

En cours de consultation	Marché attribué	Marché non engagé
	BP 2022	Engagé %
Réseaux :	1 582 500 €	1 115 240 € 70%
Génie civil :	300 000 €	152 870 € 51%
Divers équipements :	99 060 €	59 558 € 60%
<b>Total BP 2022 :</b>	<b>1 981 560 €</b>	

### DIVERS ÉQUIPEMENTS :

BP	Engagé ou réalisé
Compteurs abonnés	75 000 € - 48 895 €
Compteurs en gros	2 000 € - 2 004 €
3 stabilisateurs (Montigné, Sauzé, Ponsalrain)	6 000 € - 1 672 €
2 variateurs (surpression de Chail)	3 400 € - 5003 €
Analyses en continu	6 700 € - 5003 €
Panneaux photovoltaïques sur 3 châteaux d'eau (Couture, les Alléuds et Lorigné)	4 500 €
petits équipements agents	1 460 € - 1 984 €
	<b>99 060 € - 59 558 €</b>

**Réseau COUTURE D'A - rues de l'Église et de Cour du Poitou**  
BP: 100 000 €  
Décision de REPORT pour répondre à la réglementation CVM

**SYNDICAT MIXTE D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE 4 B  
COMITE SYNDICAL DU 19 OCTOBRE 2022**

**PROCES VERBAL**

L'an deux mille vingt-deux, le dix-neuf octobre à neuf heures trente, les membres du Comité Syndical du Syndicat Mixte d'Alimentation en Eau Potable 4B COMPETENCE DISTRIBUTION se sont réunis en séance ordinaire à la Salle des Fêtes de PERIGNE, sous la présidence de Monsieur Bernard BELAUD, Président.

Date de convocation : le 5 octobre 2022

Date d'affichage : le 5 octobre 2022

Date de publication : le

Nombre de membres en exercice : 66  
 Nombre de membres présents : 36 délégués titulaires et 5 délégués suppléants  
 Nombre de votants : 36 délégués titulaires et 4 délégués suppléants  
 Quorum : Au-delà de 34 délégués présents

Secrétaire de séance désigné : Madame Jocelyne BERNARDIN

COLLECTIVITE	NOM et PRENOM	Présent	Absent excusé	NOM et PRENOM	Présent	Absent excusé
ALLOINAY	RENAUD Nadine	X		CHOLLET Daniel		X
ALLOINAY	MINOT Daniel		X	RAFFOUX Jean-Guy		X
ASNIERES EN POITOU	BARREAUD Michel		X	MORIN Christine		X
AUBIGNE	LESLIE Michelle	X		WILKINSON Judith		X
BRIEUIL SUR CHIZE	PICARD Marylène	X		NEAU Claude		X
BRIOUX SUR BOUTONNE	HAYE Jean-Marie		X	PICORON Nadège		X
BRIOUX SUR BOUTONNE	ROYER Daniel	X		GEOFFROY Maryline		X
CAUNAY	SICAULT Jean-Claude	X		BAUDON Christian		X
CELLES-SUR-BELLE	FOUCHE Jean-Louis		X	DENIS Pascal		X
CHEF-BOUTONNE	WATTEBLED Frédéric	X		AUBERT Christian		X
CHEF-BOUTONNE	ACE Helen		X	KOHLER Marie	X	
CHEF-BOUTONNE	TRUTEAU Pascal		X	BOURSIER Angélique		X
CHEF-BOUTONNE	MICHELET Fabrice		X	GOUJEAU Christian	X	
CHERIGNE	OLIVIER Chantal		X	PASQUAY Frédéric		X
CHIZE	BARRE Daniel	X		GUERIN Bernard		X
CLUSSAIS LA POMMERAIE	BALLAND Jean-Michel		X	VARIN Louis		X
COUTURE D'ARGENSON	KONATE Amadou		X	BOUREAU Jean-François		X
ENSIGNE	BELAUD Bernard	X		MAGNERON Alain		X
FONTENILLE	BOUFFARD Christian	X		DANIAUD Amandine		X
FONTIVILLIE	TIRBOIS Dimitri		X	FICHET Pierre		X
JUILLE	FAZILLEAU Yannick		X	RICHARD Mickaël		X
LA CHAPELLE POUILLOUX	GALLE Perrine		X	MENANTEAU Denis		X
LES FOSSES	VIAUD Jonathan		X	ARCHIMBAUD Guénaëlle		X
LE VERT	POINAS Sylviane	X		MEMETEAU Christophe		X
LIMALONGES	MACHET Annette	X		DESCHAMPS Valérie		X
LIMALONGES	STOFFEL Claude		X	LEOMENT Nathalie	X	
LORIGNE	CORNUAUD Stéphane	X		THOREZ Bernard		X
LOUBIGNE	PROUST Yane		X	BALLAND Cyril		X
LOUBILLE	MARTINET Dominique	X		POINT Jean-Luc		X
LUCHE-SUR-BRIOUX	VOIX Didier		X	GIRAULT David		X
LUSSERAY	MARTIN Patrick		X	DURGAND François		X
MAIRE L'EVESCAULT	BARILLOT Dorick	X		MARQUET Pierrick		X
MAISONNAY	POUGNARD Philippe	X		GUERY Patrice		X
MARCILLE	BERNARD Eric	X		CHAUVET Jean-François		X
MELLE	COURTIN Béatrice	X		CHAUVET Christophe		X
MELLERAN	AIRVAULT Jean-Luc	X		GUIGNARD Laurent		X
MONTALEMBERT	AUDOIN Fabrice		X	PAIRAULT Stéphanie		X
MONTJEAN	BARRET Pascal	X		BERNARDIN Jeanne-Marie		X
PAIZAY LE CHAPT	BERTON Jacques		X	BRENET François		X

PERIGNE	POUVREAU Lise	X		PELLETIER Jean-François		X
PERIGNE	MARTIN Christian	X		CAQUINEAU Evelyne		X
PERS	GUERIN Marie-Claire	X		PRIEUR Monique	X	
PLIBOU	PETIT Olivier		X	BOULET Dominique		X
SAINT ROMANS LES MELLE	PELTIER Jérôme		X	EBRARD Johan		X
SAUZE VAUSSAIS	RAGOT Nicolas		X	HAMEL Patrice	X	
SAUZE VAUSSAIS	CLISSON Philippe		X	BOUCHEREAU Isabelle		X
SAUZE VAUSSAIS	LOCHON Johnny		X	KNIGHTS Joseph		X
SECONDIGNE SUR BELLE	BERNARDIN Jocelyne	X		PRINTEMPS Jacky		X
SELIGNE	ARCHAIMBAULT Monique	X		DUPIN Romain		X
VALDELAUME	DESAIVRES Eric		X	JOLLY Jacques		X
VALDELAUME	MORNET KOHLER Maryse	X		GUILLOIN Jean-Luc		X
VERNOUX SUR BOUTONNE	PINEAU Max	X		ALEZEAU Christian		X
VILLEFOLLET	NIVELLE Jean-Pierre		X	GIRAUDEAU Alain		X
VILLEMMAIN	RICHARD Eric	X		MOULIN Daniel		X
VILLIERS EN BOIS	MALVAUD Gérard	X		AYRAULT Jean-Christophe		X
VILLIERS SUR CHIZE	GARNIER Jacky	X		JOLLET Sandrine		X
CAN	COULON Jean-Claude		X	BRAULT Fabrice		X
CAN	DECHAIINE Catherine	X		PIQUEREAU Francis		X
CAN	LECOINTE Alain	X		RUDEWICZ Xavier		X
CAN	MARCHESSEAU Roger	X		MOREAU Mathieu		X
CAN	MARTINS Elmano	X		SIMMONET Florent		X
CAN	MATHE Pascal		X	AUBINEAU Mickaël		X
CAN	POUGNARD Stéphane		X	BROSSARD Sophie		X
CAN	RIOU GOURDON Guillaume	X		BAUDOIN Daniel		X
CAN	SALANON Jean-François	X		VENEAU Antoine		X
CAN	VACHON Séverine	X		BERGER Dominique		X

Le procès-verbal du Comité Syndical extraordinaire du 29 juin 2022 est approuvé à l'unanimité. Madame Jocelyne BERNARDIN est désignée secrétaire de séance.

#### Ordre du jour :

- Rapport sur le Prix et la Qualité du Service de distribution d'eau potable et Rapport annuel du délégataire 2021 sur les communes de Loubigné, Loubillé et Villemain ;
- Point sur le programme des investissements ;
- Point sur le traitement des fuites pour les professionnels ;
- Extension des réseaux : obligation de dessertes et modalités de financement ;
- Offre de concours pour une extension de réseau hors opération d'urbanisme ;
- Questions diverses.

#### **RAPPORT ANNUEL DU DELEGATAIRE SAUR SUR LES COMMUNES DE LOUBIGNE, LOUBILLE ET VILLEMMAIN – ANNEE 2021 (2022-74) :**

Monsieur Bernard BELAUD, Président, rappelle aux membres du Comité Syndical que le Syndicat 4B a repris la compétence Distribution de l'eau potable sur les communes de Loubigné, Loubillé et Villemain depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2020 suite à la dissolution du Syndicat de Loubigné.

Un avenant au contrat de délégation de service public par affermage a été conclu entre le Syndicat et la société SAUR depuis le 13 septembre 2013. Ce contrat s'est achevé le 12 septembre 2022.

L'article 52 de l'ordonnance n° 2016-65 du 29 janvier 2016 relative aux contrats de concession prévoit que « le concessionnaire produit chaque année un rapport comportant notamment les comptes retraçant la totalité des opérations afférentes à l'exécution du contrat de concession et une analyse de la qualité des ouvrages ou des services » (Voir document joint).

En 2021, la SAUR a assuré la desserte en eau de 446 abonnés sur le territoire des communes de Loubigné, Loubillé et Villemain. Pour ce faire, la SAUR a acheté 69 468 m<sup>3</sup> d'eau au service production du Syndicat 4B et a vendu 55 597 m<sup>3</sup> aux abonnés, soit un rendement réseau de 81.93% (+7.57% par rapport à 2020).

**Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, le Comité Syndical approuve le rapport annuel du délégataire SAUR pour l'année 2021.**

mais devra alors faire l'objet d'une délibération précisant les motifs et les modalités de sa participation. Cette participation financière pourra notamment être justifiée par les moyens suivants :

- Lorsque l'exécution des travaux répond, pour la commune, à l'intérêt général (attractivité du territoire, ouverture d'une nouvelle zone à l'urbanisation, ...)
- Lorsque les exigences du service public conduisent la collectivité à imposer des contraintes particulières de fonctionnement,
- Lorsque le fonctionnement du service public exige la réalisation d'investissements qui, en raison de leur importance et eu égard au nombre d'usagers, ne peuvent être financés sans augmentation excessive des tarifs,
- Lorsque la commune décide de reverser une partie de la taxe d'aménagement pour la réalisation d'équipements publics.

En outre, le Syndicat n'a pas d'obligation générale de desserte de tous les immeubles bâtis ou non bâtis de son territoire. Le schéma de distribution de l'eau a pour objectif de délimiter les zones desservies par le réseau d'alimentation en eau potable, et ainsi de déterminer si une obligation de raccordement s'impose vis-à-vis d'une parcelle. En l'absence de schéma de distribution de l'eau et pour une situation donnée même en présence d'un schéma, il est possible de justifier le refus de raccordement au motif de circonstances particulières.

Monsieur le Président dispose que lorsque le raccordement doit être réalisé, différentes situations peuvent être envisagées :

**1 – Lors d'une opération d'urbanisme, les travaux de raccordement qualifiés d'équipement propre (branchement simple ou long),** seront à la charge du pétitionnaire. Un raccordement sera qualifié d'équipement propre s'il est réalisé avec l'accord du pétitionnaire, pour les besoins exclusifs du projet et s'il n'excède pas 100 mètres linéaires en domaine public.

**2 – Lors d'une opération d'urbanisme, les travaux de raccordement qualifiés d'équipement public exceptionnel,** seront à la charge du pétitionnaire. Le syndicat participera à hauteur de 40 % des 70 premiers mètres et dans la limite de 3 000 € de l'extension sur la partie publique jusqu'à l'entrée de la parcelle. Sont concernés, tous projets « qui ont pour objet la réalisation de toute installation à caractère industriel, notamment relative aux communications électroniques, agricole, commercial ou artisanal qui, par sa nature, sa situation ou son importance, nécessite la réalisation d'équipements publics exceptionnels ». Cette participation devra impérativement être inscrite dans l'autorisation d'urbanisme.

**3 – Lors d'une opération d'urbanisme, les travaux d'extension du réseau qualifiés d'équipement public non exceptionnel,** seront financés par le syndicat à hauteur de 40 % des 70 premiers mètres et dans la limite de 3 000 €. Au-delà, le reste sera pris en charge par la commune.

**4 – Lors d'une opération d'urbanisme de création d'un lotissement,** les travaux de raccordement du réseau intérieur seront réalisés et pris en charge par le lotisseur avec rétrocession des ouvrages possible au profit du syndicat. Au lancement de chaque création de lotissement, le lotisseur, la commune et le syndicat devront se rencontrer afin d'établir les modalités de création du réseau. Pour les travaux de raccordement extérieur au lotissement, selon les conditions, il convient de se reporter à la situation 1 ou 3.

**5 – En dehors de toute opération d'urbanisme,** les travaux de raccordement seront financés par le demandeur avec son accord et donneront lieu à la conclusion d'une convention qui précisera le montant et les modalités de cette participation. Le syndicat participera à hauteur de 40 % des 70 premiers mètres et dans la limite de 3 000 € de l'extension sur la partie publique jusqu'à l'entrée de la parcelle. Une participation éventuelle de la commune peut être envisagée.

**Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, le Comité Syndical approuve ces nouvelles dispositions.**

**La délibération n°2011-24 du Comité Syndical du 11 mars 2011 est abrogée.**

#### **ACCEPTATION D'UNE OFFRE DE CONCOURS (2022-77) :**

Vu la délibération n°2022-76 du Comité Syndical en date du 19 octobre 2022,

Monsieur Bernard BELAUD, Président, expose aux membres du Comité Syndical qu'un habitant de Chef-Boutonne souhaite raccorder sa maison située au 40 rue du Chemin Vert au réseau de distribution d'eau potable.

Le raccordement de sa maison suppose la réalisation d'une extension de réseau de 290 mètres pour un coût estimé à 27 389 € HT.

## **RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE DE DISTRIBUTION D'EAU POTABLE AVEC DELEGATION DE SERVICE PUBLIC A LA SAUR – ANNEE 2021 (2022-75) :**

Monsieur Bernard BELAUD, Président, présente au Comité Syndical le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de distribution d'eau potable avec DSP SAUR pour l'exercice 2021 (Voir document ci-joint).

Ce rapport rassemble et présente les différents éléments techniques et financiers relatifs au prix et à la qualité du service public d'eau potable conformément à l'article L.2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Il reprend les données du Rapport Annuel du Déléguataire SAUR complétées par les données concernant le financement des investissements du service qui est du ressort du Syndicat.

En 2021, le Syndicat a renouvelé le réseau de distribution de la rue du Puits de la Grue pour 848.56 €.

**Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, le Comité Syndical approuve ce rapport et charge le Président de l'envoyer aux communes de Loubigné, Loubillé et Villemain afin qu'elles puissent délibérer avant le 31 décembre 2022.**

## **POINT SUR LE TRAITEMENT DES FUITES POUR LES PROFESSIONNELS (2022-non visée) :**

Monsieur Bernard BELAUD, Président, rappelle aux membres du Comité Syndical que la loi Warsmann prévoit :

- L'obligation d'information des abonnés par les services d'eau dès lors que la consommation excède le double des habitudes ;
- Le plafonnement de la facture au double de la moyenne de consommation des 3 dernières années si la fuite est éligible.

Par délibération du 1<sup>er</sup> juillet 2015, le Comité Syndical a instauré deux tolérances dans l'application de la loi Warsmann concernant la facturation des fuites d'eau après compteur :

- Extension des modalités d'écèlement aux abonnés non occupants d'un local d'habitation ce qui permet d'y inclure les abonnés professionnels ;
- Extension des modalités d'écèlement aux abonnés ayant réparé eux-mêmes la fuite sous réserve de fournir un justificatif et d'autoriser le service à vérifier la réparation.

Depuis la mise en œuvre de ces dispositions, le Syndicat constate que les fuites sont plus volumineuses chez les abonnés professionnels.

Dans un objectif d'une meilleure maîtrise des fuites chez les professionnels, il est envisagé d'appliquer des dispositions spécifiques pour les abonnés professionnels :

- Application du tarif de l'année sur la consommation équivalente au double de la moyenne de consommation.
- Application d'un tarif égal à 50% du tarif de l'année pour la consommation au-delà du double de la moyenne.

Ce nouveau dispositif implique que les abonnés professionnels puissent suivre leur consommation. Le Syndicat va par conséquent se rapprocher des fournisseurs de compteurs pour recenser les équipements existants et éventuellement envisager une commande groupée.

Ces propositions, si elles sont validées, seront intégrées au vote des tarifs 2023 en Comité Syndical le 6 décembre prochain pour une mise en application au 1<sup>er</sup> janvier 2023.

## **EXTENSION DES RESEAUX : OBLIGATION DE DESSERTE ET MODALITES DE FINANCEMENT (2022-76) :**

Vu la délibération n°2011-24 du Comité Syndical en date du 11 mars 2011 ;

Vu les articles L.2224-2 et L.2224-7-1 du code général des collectivités territoriales ;

Vu l'article L.331-1 du code de l'urbanisme ;

Vu les articles L.332-6, L.332-6-1, L.332-8 et L.332-15 du code de l'urbanisme.

Monsieur Bernard BELAUD, Président, expose aux membres du Comité Syndical qu'à l'issue d'une mission confiée à une contractuelle au printemps dernier, la délibération du 11 mars 2011 nécessite d'être mise à jour.

Considérant que le budget du Syndicat a vocation à financer des investissements structurants en matière d'alimentation en eau potable (amélioration, entretien et renouvellement du réseau), il ne peut supporter seul l'urbanisation des communes adhérentes. C'est pourquoi il convient de rechercher en priorité, en fonction des situations, une participation des propriétaires, constructeurs et aménageurs. Une participation des communes peut également être envisagée

S'agissant d'une demande de raccordement en dehors de toute opération d'urbanisme, seule l'offre de concours peut être envisagée.

Le Syndicat prendra à sa charge 40% des 70 premiers mètres soit 2 644,17 € HT. Le demandeur prendra à sa charge 24 741,83 € HT.

Une convention de participation doit être établie entre le demandeur et le Syndicat.

**Après en avoir délibéré, avec 40 voix pour et une abstention, le Comité Syndical accepte l'offre de concours telle que présentée ci-dessus (convention en annexe).**

**De plus, pour permettre un délai de traitement plus court, les décisions concernant les offres de concours sont déléguées au Bureau Syndical.**

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures,  
Pour copie conforme,

Le Secrétaire de séance,  
Madame Jocelyne BERNARDIN



Le Président,  
Bernard BELAUD



# CONVENTION DE PARTICIPATION FINANCIÈRE

## « offre de concours »

### Extension du réseau d'eau potable sous la voie rue du Chemin Vert à Chef-Boutonne

Dans le cadre de la coordination de travaux entre Le Syndicat Mixte d'Alimentation en Eau Potable 4B et Monsieur X,

#### **ENTRE LES SOUSSIGNÉS :**

##### **Le Syndicat Mixte d'Alimentation en Eau Potable 4B,**

Dont le siège social est 73 route de Brioux 79170 PÉRIGNÉ, SIREN 257 901 256, représenté par son Président, Monsieur Bernard BELAUD, habilité par la délibération du 19 octobre 2022,

Ci-après dénommée : « la collectivité »

D'une part,

#### **ET**

##### **Monsieur X,**

Demeurant X,

Ci-après dénommée : « le propriétaire »

D'autre part,

#### **IL EST PRÉALABLEMENT EXPOSÉ :**

Un particulier a la possibilité de participer volontairement au financement d'une extension de réseau par le biais d'une offre de concours, dès lors que la contribution est offerte en dehors de toute opération d'urbanisme.

Le propriétaire trouve un intérêt à la réalisation d'une extension du réseau d'eau potable, jusqu'à son bien immobilier situé 40 rue du Chemin Vert 79110 CHEF-BOUTONNE. Le raccordement de son immeuble suppose la réalisation d'une extension de réseau de 290 mètres linéaires, pour un coût estimé de 27 386 € HT. La collectivité et la commune de Chef-Boutonne n'ont pas prévu d'effectuer ces travaux et ne les ont pas budgétés.

A la demande du propriétaire, qui propose d'en financer une partie, la collectivité accepte de réaliser ces travaux.

#### **CECI EXPOSÉ, IL EST CONVENU CE QUI SUIT :**

##### **1.1 OBJET**

La présente convention a pour objet de déterminer les conditions de mise en œuvre de l'offre de concours du propriétaire, acceptée par la collectivité, visant la réalisation des travaux d'extension du réseau d'eau potable sous la voie rue du Chemin Vert à Chef-Boutonne.

Elle précise les engagements respectifs des parties, notamment la participation du propriétaire et les modalités de réalisation de l'extension de réseau.

Les travaux, objet de la présente convention, concernent l'extension du réseau, de 290 mètres linéaires, sous la voie rue du Chemin Vert à Chef-Boutonne, par une canalisation de diamètre 60 mm en fonte ; ils comprennent l'ensemble des obligations du maître d'ouvrage et la réfection de la voirie après l'intervention. Le détail des éléments nécessaires à la réalisation de l'extension figure en annexe de la présente convention. N'est pas compris le coût de création du branchement qui est à la charge du propriétaire.

## **1.2 OFFRE**

Le propriétaire s'engage à verser d'une somme de 29 690,20 € TTC.

Les modalités de règlement seront déterminées entre le propriétaire et le service de gestion comptable de Melle après émission du titre de recette.

Le propriétaire s'engage à ne pas réaliser de travaux nécessitant la délivrance d'une autorisation d'urbanisme durant les cinq années qui suivent la réalisation de l'extension de réseau ainsi financée.

## **1.3 ACCEPTATION DE L'OFFRE**

La collectivité a accepté l'offre par délibération en date du 19 octobre 2022.

Conformément à la délibération n°2022-77 du 19 octobre 2022, la collectivité prend à sa charge la somme de 2 644,17 € HT correspondant à 40 % des 70 premiers mètres linéaires.

La collectivité s'engage :

- à réaliser les travaux dans un délai de X mois / au plus tard le xxx,
- à respecter les règles de l'art,
- à informer le propriétaire de l'avancement des travaux et de toute modification susceptible d'être apportée au projet,
- à émettre un titre de recettes à l'encontre du propriétaire à réception des travaux.

## **1.4 STATUT DE L'ÉQUIPEMENT RÉALISÉ**

Les équipements réalisés dans le cadre de l'offre de concours sont des équipements publics. Ils seront à ce titre entretenus et renouvelés par la collectivité, au même titre que l'ensemble du réseau.

Il est possible qu'à terme d'autres usagers du service viennent s'y raccorder, sans que le propriétaire n'ait droit à un quelconque remboursement.

## **1.5 RÉILIATION DE LA CONVENTION**

La collectivité peut renoncer à effectuer les travaux, mais devra rembourser les sommes perçues, sans être tenue au paiement de dommages et intérêts.

La présente convention engage le propriétaire, qui ne peut la résilier unilatéralement.

## **1.6 DURÉE**

La présente convention prendra effet à sa date d'approbation par les deux parties et se terminera à la date de perception de la participation du propriétaire.

## **1.7 JUGEMENT DES CONTESTATIONS**

Faute d'accord amiable entre les parties, tout différent qui viendrait à naître à propos de la validité, de l'interprétation et de l'exécution de la présente convention sera soumis au tribunal administratif de Poitiers.

Fait à XXX le XXXX en 2 exemplaires,

Le Président,  
Bernard BELAUD

Le propriétaire,  
X

En annexe, bordereau des prix Alimentation en Eau Potable – Extension de réseau.

**SYNDICAT MIXTE D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE 4 B  
COMITE SYNDICAL DU 19 OCTOBRE 2022**

**PROCES VERBAL**

L'an deux mille vingt-deux, le dix-neuf octobre à neuf heures trente, les membres du Comité Syndical du Syndicat Mixte d'Alimentation en Eau Potable 4B PROTECTION INCENDIE se sont réunis en séance ordinaire à la Salle des Fêtes de PERIGNE, sous la présidence de Monsieur Bernard BELAUD, Président.

Date de convocation : le 5 octobre 2022

Date d'affichage : le 5 octobre 2022

Date de publication : le

Nombre de membres en exercice : 26  
 Nombre de membres présents : 13 délégués titulaires et 2 délégués suppléants  
 Nombre de votants : 13 délégués titulaires et 2 délégués suppléants  
 Quorum : Au-delà de 14 délégués présents

Secrétaire de séance désigné : Madame Jocelyne BERNARDIN

COLLECTIVITE	NOM et PRENOM	Présent	Absent excusé	NOM et PRENOM	Présent	Absent excusé
ASNIERES EN POITOU	BARREAUD Michel		X	MORIN Christine		X
AUBIGNE	LESLIE Michelle	X		WILKINSON Judith		X
BRIEUIL SUR CHIZE	PICARD Marylène	X		NEAU Claude		X
BRIOUX SUR BOUTONNE	HAYE Jean-Marie		X	PICORON Nadège		X
BRIOUX SUR BOUTONNE	ROYER Daniel	X		GEOFFROY Maryline		X
CELLES-SUR-BELLE	FOUCHE Jean-Louis		X	DENIS Pascal		X
ENSIGNE	BELAUD Bernard	X		MAGNERON Alain		X
FONTIVILLIE	TIRBOIS Dimitri		X	FICHET Pierre		X
JUILLE	FAZILLEAU Yannick		X	RICHARD Mickaël		X
LIMALONGES	MACHET Annette	X		DESCHAMPS Valérie		X
LIMALONGES	STOFFEL Claude		X	LEOMENT Nathalie	X	
LOUBIGNE	PROUST Yane		X	BALLAND Cyril		X
LUSSERAY	MARTIN Patrick		X	DURGAND François		X
MARCILLE	BERNARD Eric	X		CHAUVET Jean-François		X
MELLE	COURTIN Béatrice	X		CHAUVET Christophe		X
PERIGNE	POUVREAU Lise	X		PELLETIER Jean-François		X
PERIGNE	MARTIN Christian	X		CAQUINEAU Evelyne		X
SAINT ROMANS LES MELLE	PELTIER Jérôme		X	EBRARD Johan		X
SAUZE VAUSSAIS	RAGOT Nicolas		X	HAMEL Patrice	X	
SAUZE VAUSSAIS	CLISSON Philippe		X	BOUCHEREAU Isabelle		X
SAUZE VAUSSAIS	LOCHON Johnny		X	KNIGHTS Joseph		X
SECONDIGNE SUR BELLE	BERNARDIN Jocelyne	X		PRINTEMPS Jacky		X
SELIGNE	ARCHAIMBAULT Monique	X		DUPIN Romain		X
VERNOUX SUR BOUTONNE	PINEAU Max	X		ALEZEAU Christian		X
VILLEFOLLET	NIVELLE Jean-Pierre		X	GIRAUDEAU Alain		X
VILLIERS SUR CHIZE	GARNIER Jacky	X		JOLLET Sandrine		X

Le procès-verbal du Comité Syndical extraordinaire du 29 juin 2022 est approuvé à l'unanimité. Madame Jocelyne BERNARDIN est désignée secrétaire de séance.

**Ordre du jour :**

- Point sur le programme des investissements ;
- Questions diverses.

**POINT SUR LE PROGRAMME DES INVESTISSEMENTS (2022-non visée) :**

Monsieur Bastien BONNAUD, Directeur, expose aux membres du Comité Syndical que dans le cadre du renouvellement des infrastructures existantes de défense contre les incendies, une

consultation a été lancée début août pour le remplacement des citernes métalliques par des outres.

- Renouvellement de la citerne métallique du Theil à Périgné ;
- Renouvellement de la citerne métallique à la Bernardière à Secondigné sur Belle (le secteur de la Favrie est à l'étude avec la commune) ;
- Renouvellement d'une bâche ouverte par une outre au lieu-dit La Morue sur la commune de Sauzé-Vaussais.

Les devis ont été réceptionnés le 26/09/2022.

Dans le cadre de la création d'infrastructures de défense contre les incendies sur les communes de Périgné, Celles sur Belle, Marcillé et Limalonges, les mairies et les propriétaires ont été contactés afin de déterminer les emplacements futurs.

Les conventions avec les propriétaires sont en cours de validation et nécessitent à chaque fois beaucoup d'échanges.

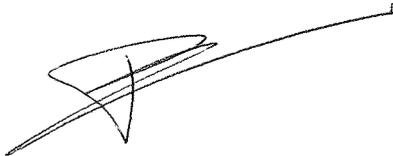
Les consultations seront lancées cette semaine pour réaliser les travaux fin 2022 début 2023.

- Périgné : une citerne de 60 m<sup>3</sup> à Magnantru et une de 60 m<sup>3</sup> au lieu-dit Le Chêne
- Celles Sur Belle : une citerne de 60 m<sup>3</sup> chemin de Souchon à Montigné
- Marcillé : une citerne de 60 m<sup>3</sup> au lieu-dit Beauvais
- Limalonges : une citerne de 120 m<sup>3</sup> au lieu-dit Grange

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures,  
Pour copie conforme,

Le Secrétaire de séance,  
Madame Jocelyne BERNARDIN



Le Président,  
Bernard BELAUD

